EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de conseillers | | L'an Deux Mil Vingt Trois, le 2 février |
|-----------------------|---|---|
| en exercice | 9 | le Conseil Municipal de la commune de Villeny, dûment convoqué, |
| présents | 7 | s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, |
| votants | 8 | |
| pouvoirs | 1 | |
| | | some la materiale de la Managiana Halbant CHEVALLIED, Maine |

sous la présidence de Monsieur Hubert CHEVALLIER, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2023

<u>Présents</u>: M. CHEVALLIER Hubert, M. HERPIN Dominique, MME DUCHÊNE Françoise, MME FROGER Bérangère, MME DELAHOUSSE Morgane, MME BOUCHER Christel, MME GIORDANO-ORSINI Claudine,

<u>Absents excusés</u>: M. TROY Richard (a donné pouvoir à HERPIN Dominique).

Mme Aude RENARD

Secrétaire de séance : Mme Morgane DELAHOUSSE.

<u>OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT AU SERVICE TECHNIQUE SUITE A</u> <u>AVANCEMENT DE GRADE :</u>

Mr le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du

26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau permettant des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 juin 2013.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1 ere classe à temps complet (35/35ème) en raison d'un avancement de grade à compter du 01/05/2023.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ére classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1er mai 2023 :

Filière: technique

Cadre d'emploi : chargé du travail d'entretien des bâtiments et des espaces verts d'une commune de moins de 2000 habitants.

Grade: adjoint technique principale de 1ere classe.

- Ancien effectif: 0
- Nouvel effectif: 1

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme Le Maire

Hubert CHEVALLIER

Certifié exécutoire Compte-tenu de la transmission en Préfecture La secrétaire de séance Morgane DELAHOUSSE